

Le niveau master, référence de l'emploi cadre

Les parcours sont moins linéaires, marqués par des réorientations, des interruptions d'études et des changements rapides d'emploi, notamment depuis la crise sanitaire. Les études s'allongent et se diversifient, avec une forte hausse des diplômés du supérieur, en particulier de master. Le diplôme est atout pour accéder aux emplois de cadre mais ne suffit pas toujours, la construction du parcours est un élément déterminant.

Les jeunes se projettent-ils dans un parcours professionnel aujourd'hui ?

Jean-François Giret. Les employeurs ont longtemps privilégié les parcours linéaires, sauf lorsque les interruptions étaient justifiées par des expériences fortes, comme les séjours à l'étranger. Entre le lycée, puis l'enseignement supérieur et la vie professionnelle, les parcours d'études en vigueur en France restent encore aujourd'hui très marqués par un modèle linéaire, en comparaison d'autres pays européens pratiquant plus couramment les périodes de suspension d'études. Pourtant, les travaux récents du Céreq suggèrent qu'une relative délinéarisation s'est engagée, marquée par des interruptions temporaires durant

Jean-François Giret est directeur général du Centre d'études et de recherches sur les qualifications. Le Céreq est un établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation et du ministère en charge du Travail.

les études et des réorientations professionnelles après la fin des études.

Jusqu'à présent, les parcours les plus linéaires sont plutôt ceux issus des grandes écoles. Il s'agit de parcours d'excellence : faire une pause dans ses études, ou même faire autre chose qu'étudier, n'a pas vraiment sa place, même si cela évolue progressivement. Les jeunes y obtiennent rapidement leur diplôme puis un premier emploi stable, sans s'attarder durant leurs études. Ils connaissent peu d'activités professionnelles pendant leur cursus et peu de chômage après le diplôme. À l'inverse, si l'on observe les trajectoires des étudiants de l'université, les parcours apparaissent moins linéaires : les étudiants travaillent davantage durant leurs études et changent plus fréquemment de filière ou de discipline. En France, la moitié des étudiants exerce une activité professionnelle au cours de l'année universitaire. Ils travaillent d'abord au début des licences universitaires, principalement pour compléter leurs revenus et financer leurs loisirs. Par la suite, à partir du niveau master, le besoin d'un revenu alternatif devient plus fort afin de financer leur autonomie. Les différentes situations cumul « travail-études » se sont également développées ces dernières années avec la généralisation des stages puis l'essor de l'apprentissage. Si l'accès aux stages reste hétérogène avant le master, notamment selon les disciplines, ils sont désormais perçus à la fois comme une étape de professionnalisation et comme un atout pour se distinguer dans le processus de sélection en master. On peut penser que leur rôle va encore s'accroître avec la montée en puissance de la plateforme Mon Master, qui depuis 2023 recueille les vœux d'orientation des étudiants et les affecte en première année de master.

Les parcours évoluent également après la fin des études : après deux ou trois ans sur le marché du travail, une partie des jeunes cherche à se remobiliser rapidement autour d'un nouveau projet professionnel. Il s'agit d'un phénomène relativement récent, qui touche non seulement les jeunes en difficulté d'insertion, mais aussi les cadres et, de plus

en plus, des jeunes déjà en emploi stable¹. Les enquêtes produites par le Céreq, appelées enquêtes Génération, portent sur le suivi sur le marché du travail d'un échantillon représentatif de jeunes sortis la même année du système éducatif². Notre dernière enquête montrait qu'après trois ans de vie active, un tiers des sortants souhaitaient changer de projet professionnel et un quart avaient engagé des démarches pour changer de travail. Ce phénomène est peut-être en partie lié à la crise sanitaire, qui a permis à beaucoup de jeunes de réinterroger le sens et l'utilité de leur travail.

Quelles sont les évolutions des parcours éducatifs ?

J.-F. G. On observe un allongement du temps passé au sein du système éducatif. Dans les années 1980, un élève étudiait en moyenne pendant 17 années. Aujourd'hui, ce chiffre atteint 19 années. La baisse des redoublements et un accès plus fréquent au baccalauréat ont mécaniquement entraîné une forte hausse des inscriptions dans l'enseignement supérieur. Désormais, un élève sur deux est diplômé de l'enseignement supérieur. En dix ans, le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail avec un diplôme national de master (bac +5) a plus que doublé. Cette massification s'accompagne d'une diversification des profils et des parcours scolaires des étudiants. En matière d'insertion professionnelle, un diplôme de master augmente les chances d'accéder à un emploi plus qualifié et mieux rémunéré qu'un niveau bac +3 ou bac +4. Cependant, on constate une forte hétérogénéité selon les disciplines : les secteurs d'embauche n'ont pas les mêmes pratiques de recrutement, ce qui accroît les différences entre filières. De manière générale, le diplôme ne fait pas tout, même s'il faut toujours rappeler que le diplôme compte beaucoup sur le marché du travail. Les étudiants, tout comme les formations dans lesquelles ils sont inscrits, doivent

« Désormais, un élève sur deux est diplômé de l'enseignement supérieur. En dix ans, le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail avec un diplôme national de master (bac +5) a plus que doublé. »

1- Cf. G. Dabet, L. Lercari, E. Personnaz, « Réorientations précoces : un jeune sur quatre souhaite changer de métier », Céreq Bref, n°467 2025

2- Chaque année, un peu plus de 700 000 jeunes sortent sur le marché du travail,

veiller à renforcer leur employabilité, qui passe aussi par la capacité à mettre en récit leur propre parcours. Les jeunes doivent désormais savoir présenter leurs compétences, leurs expériences et la cohérence de leur trajectoire. Il faut savoir raconter son employabilité, donner du sens à son parcours. Certains étudiants le font, d'autres moins. Les pratiques étudiantes sur ce point sont très différentes en fonction de l'établissement de formation, de la discipline, mais aussi des milieux sociaux dont sont issus les étudiants. Par ailleurs, la professionnalisation des formations renforce l'employabilité au-delà des discours, grâce aux compétences acquises en situation professionnelle. Ainsi, décrocher un contrat d'apprentissage peut constituer un véritable atout, notamment pour les jeunes issus de milieux modestes³. Mais il faut arriver à le trouver, ce qui n'est pas toujours facile quand on a moins de réseau.

D'autres dispositifs existent pour se signaler dans son parcours, la césure par exemple. Ce dispositif facultatif existe officiellement depuis 2015. La césure concerne plus particulièrement les diplômés d'école de commerce : 17 % d'entre eux l'ont pratiquée, contre 8 % chez les diplômés de master et encore moins pour tous les autres diplômés. Cependant, prendre une année de césure n'est pas systématiquement un signal rentable sur le marché du travail. Le bénéfice le plus tangible concernant la césure à l'étranger, surtout lorsque l'on y part pour travailler et qu'elle concerne des diplômés du supérieur long⁴. Une interruption d'étude non expliquée dans le C.V. peut en revanche être considérée comme suspecte par un employeur.

Le prolongement des études a-t-il favorisé l'insertion des diplômés ?

J.-F. G. Individuellement, il vaut toujours mieux conseiller à un jeune de poursuivre des études dans l'ensei-

3- Personnaz, E., et Sawadogo, A. (2024). L'alternance, un plus pour les jeunes des QPV, à condition d'y accéder, Céreq Bref 455.

4- Cf. M. Merlin, A. Robert (2026), « Interrompre un temps ses études : un choix rarement payant sur le marché du travail », Céreq Bref.

gnement supérieur que de ne pas en faire : la poursuite d'études améliore sensiblement les chances d'insertion sur le marché du travail. Le problème se pose plutôt au niveau collectif : aton besoin d'autant de diplômés en France, et quelles en sont les conséquences pour les jeunes ? Certains s'inquiètent notamment de l'augmentation du déclassement des jeunes sur le marché du travail. Il est important, avant tout, de préciser ce que l'on entend par déclassement. Les travaux du Céreq se réfèrent au déclassement professionnel, c'est-à-dire au fait d'accéder à un emploi dont le niveau de qualification est inférieur à celui auquel on pourrait prétendre compte tenu de son diplôme. Cela suppose donc l'existence d'une norme d'équivalence entre niveaux de formation et niveaux d'emploi : un salarié placé en dessous de cette norme est considéré comme déclassé. Par exemple, on peut considérer que la situation objective d'un diplômé de master employé comme secrétaire de direction relève du déclassement. En effet, lorsque l'on examine les référentiels de diplômes, les emplois cibles des formations de master sont généralement des emplois de cadre. De nombreuses recherches ont mis en évidence l'existence en France d'un déclassement plus important des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur : par exemple, environ 30 % des jeunes titulaires d'un diplôme de master peuvent être considérés comme déclassés. Cependant, nos enquêtes montrent un décalage entre ces situations objectives de déclassement et la manière dont elles sont perçues par les jeunes. Le sentiment de déclassement, tel qu'il est déclaré par les jeunes diplômés en emploi, a plutôt tendance à diminuer⁵ et reste, pour presque tous les niveaux de diplôme, inférieur au taux de déclassement mesuré à partir du niveau de qualification de l'emploi.

Deux explications sont possibles. La première, plutôt pessimiste, est que les jeunes prennent plus ou moins

« De nombreuses recherches ont mis en évidence l'existence en France d'un déclassement plus important des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur : par exemple, environ 30 % des jeunes titulaires d'un diplôme de master peuvent être considérés comme déclassés. »

5- Giret, J. F., & Jongbloed, J. (2024). The consequences of the dualization of the French higher education system for graduates' vertical mismatch in the labour market. In Mass Higher Education and the Changing Labour Market for Graduates (pp. 12-34). Edward Elgar Publishing.

conscience de cette dévaluation en l'intériorisant, dès lors qu'un grand nombre de ceux qui possèdent le même diplôme accède à un emploi moins qualifié. Autrement dit, ils tiennent compte du rang relatif de leur diplôme dans la distribution des niveaux de formation, mais aussi dans celle des emplois. Ils savent que la valeur d'un diplôme n'est plus la même lorsque 25 % — ou, au contraire, moins de 10 % — des jeunes entrants sur le marché du travail détiennent ce niveau de formation, surtout si, dans le même temps, le nombre d'emplois qualifiés n'a pas progressé au même rythme. La seconde explication, un peu plus optimiste, est que les emplois s'enrichissent et demandent davantage de compétences, ce qui remet en question la mesure normative du déclassement. Même si un jeune n'obtient pas un emploi de cadre, on peut imaginer qu'il mobilise aujourd'hui de nouvelles compétences — en langues, en numérique ou encore des compétences sociales — qui n'existaient pas ou n'étaient pas demandées il y a vingt ans. À partir d'informations sur les compétences en littératie et en numératie, on avait par exemple montré qu'à diplôme égal, les salariés disposant d'un niveau d'acquisition plus élevé dans ces compétences avaient beaucoup moins de risques d'être déclassés, et cela indépendamment de la manière de mesurer le déclassement⁶. Par ailleurs, la manière dont les jeunes appréhendent la relation entre le niveau de diplôme et le niveau de qualification des emplois peut également dépendre de l'organisation du travail, des relations hiérarchiques, de la rémunération ou encore des possibilités d'évolution au sein de l'entreprise. Il convient donc d'être prudent dans l'interprétation du déclassement : il peut résulter des évolutions du marché du travail, des compétences attendues ou des conditions d'emploi qui sont difficiles à anticiper.

Propos recueillis par Laurent Tertrais

6- Branche-Seigeot, A., & Giret, J. F. (2014). Le niveau de compétences de base peut-il expliquer le déclassement ou le surclassement sur le marché du travail?. *Économies et sociétés. Série AB, Économie du travail*, (36), 1439-1471.